

La grande cause 2010 : « lutte contre les violences faites aux femmes » ??

En cette presque fin d'année, le bilan des actions de lutte contre les violences reste bien insatisfaisant. Pourtant avec cette année déclarée grande cause consacrée à la « lutte contre les violences faites aux femmes », les associations espéraient percevoir une lueur d'amélioration de la prévention, de la prise en charge des femmes victimes de violences et de la condamnation des auteurs tout en protégeant de possibles récidives...

Une loi fondamentale était même annoncée après des mois de travail d'une mission parlementaire consacrée à ce sujet suite à la proposition d'une loi cadre émanant d'un collectif d'associations. Un projet de loi assez complet avait même vu le jour! C'était sans compter la frilosité de certains parlementaires et du gouvernement qui, sans vergogne, ont affaibli ce projet

Où est donc passée la volonté politique affichée ? A la trappe des exigences budgétaires ou à celle, plus difficile à assumer dans notre société, de la remise en cause des rapports de domination femme/homme ? Probablement les deux dans un bien piètre calcul !

En cette année de mise en avant de la thématique, les violences de couples perdurent, peu ou pas de condamnation pour viols ou violences sexuelles, absence de protection des femmes étrangères victimes de violences malgré les engagements ... Les femmes sont toujours coupables des violences subies et l'une d'elles en meurt tous les 2,5 jours!

Malgré les quelques avancées intéressantes de la loi en deçà des besoins, le manque de moyens alloués à l'accueil reste toujours criant dans un contexte de précarité grandissante. Les politiques de prévention des comportements sexistes ou violents en direction notamment des jeunes, indispensables à la réflexion sur la place des femmes et des hommes dans la société sont, elles aussi, le maillon faible d'une action politique qui s'annonçait ambitieuse. Que dire de l'aggravation de la situation des femmes étrangères dans un contexte politique durci vis-à-vis des non-françaisEs?

Notre société ne peut se satisfaire de demi-mesures dans ce domaine.

Le Planning Familial réaffirme, à l'occasion de ce 25 novembre 2010, l'absolue nécessité, outre l'application réelle de la loi et de toute la loi, que soient renforcées la prévention, la protection des victimes et la punition des auteurs, dans une dynamique vertueuse de progrès. C'est à la fois un enjeu de société et démocratique que nos édiles et dirigeants devraient intégrer plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'alors.

Contacts:

Danièle Lanssade, bureau national # 06 11 76 07 30 Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48

